

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

LA REPUBLIQUE DU SOUDAN

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		
		Taux de droit de base	Taux préférentiel au titre du SGPC	Observations
28.17 A	Hydroxyde de sodium (soude caustique)	9 %		Consolidation
28.17 C	Hydroxyde de potassium	9 %		Consolidation
28.56 A	Carbure de calcium	9 %		Consolidation
29.01 A	Ethylène	9 %		Consolidation
29.01 B	Propylène	9 %		Consolidation
29.14 A	Acide acétique et ses sels	9 %		Consolidation
29.14 B	Esters de l'acide acétique	9 %		Consolidation
29.38	Provitamines et vitamines	9 %		Consolidation
29.44 A	Pénicillines et leurs dérivés	exempt		Consolidation
29.44 C	Tétracyclines et leurs dérivés	exempt		Consolidation
29.44 D	Autres antibiotiques	exempt		Consolidation
30.02	Sérums et vaccins microbiens	exempt		Consolidation
30.03	Médicaments	exempt		Consolidation
31.02/04	Engrais	exempt		Consolidation
38.11	Désinfectants, insecticides	exempt		Consolidation
38.17	Compositions pour appareils extincteurs	exempt		Consolidation
69.11	Vaisselle et articles de toilette en porcelaine	48 %	45 %*	

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

LA REPUBLIQUE DU SOUDAN (suite)

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		Observations
		Taux de droit de base	Taux préférentiel au titre du SGPC	
69.12	Vaisselle et articles de toilette en autres matières céramiques	48 %	45 %*/	
84.24	Machines agricoles et horticoles :			
A	- pour l'agriculture	6 %	Consolidation	
84.25	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles; presses à paille et à fourrage; tondeuses à gazon; tarares et machines similaires pour le nettoyage, etc.			
A	Moissonneuses et leurs parties et pièces détachées	6 %	Consolidation	
87.01	Tracteurs	6 %	Consolidation	
87.10	Vélocipèdes sans moteur	3 %	Consolidation	
87.12	Parties et pièces détachées de vélocipèdes	..	Consolidation	
88.02 B	Aérodynes (hélicoptères)	6 %	Consolidation	
90.17	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire et l'art vétérinaire	12 %	Consolidation	
90.18	Appareils de mécanothérapie et de massage	12 %	Consolidation	

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

LA REPUBLIQUE DU SOUDAN (suite)

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		
		Taux de droit de base	Taux préférentiel au titre du SGPC	Observations
90.19	Appareils d'orthopédie et matériel médico-chirurgical	6 %		Consolidation
90.20	Appareils à rayons X	12 %		Consolidation
85.13	Appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie	24 %		Consolidation
86.05	Voitures à voyageurs et fourgons à bagages, pour voies ferrées	24 %		Consolidation
87.02 C	Camions	35 %		Consolidation

*/ Concessions octroyées exclusivement dans le cas des pays les moins avancés.

Délégation de la REPUBLIQUE DU SOUDAN